

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	
		Séance du 11 juillet 2023
Non représentés :	0	L'an deux mille-vingt-trois et le onze juillet, le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le trente juin, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.
Votants :	33	Étaient présents également :
Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjoints au Maire. Evelyne ESPENON, Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Mohammed AITANE, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Carine BLANC-TESTE, Annie MILLET, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Sandy ROUVEL, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Simon BERTHE		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AITANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

**DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**
(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Madame Annie GARNERO, adjointe déléguée au personnel, informe l'Assemblée de la nécessité de créer 12 postes d'adjoint d'animation contractuels non permanents à temps complet, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le service Enfance jeunesse, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois. Elle précise que ceux-ci seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie C.

Le Conseil Municipal, Madame Annie GARNERO, entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter douze agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au service enfance et jeunesse ;

DECIDE la création de douze emplois contractuels non permanents, afin de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans les pour une période de 12 mois sur une même période de 18 mois.

DECIDE de fixer la rémunération de ces agents contractuels par référence au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter douze agents contractuels sur le fondement de l'article 332-23 2° du Code général de la fonction publique et à signer les contrats afférents.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont inscrits à l'article 64131 du budget communal ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 24.07.2023

Publié le : 26.07.2023.

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance